

**Compte-rendu de la réunion du 30 novembre 2020.**

**Présents :**

➤ **ICCF**

- F. Leroux (Directeur ICCF),
- L. Hecquet (Directrice Adjointe ICCF)
- A. Gautier (représentant Personnels chercheurs),
- C. Jousse (représentant PAR)
- K. Araujo Da Silva (Maître de Conférence, Représentante des Enseignants-Chercheurs)
- O. Teraube (représentant Etudiants, CDD, Post-Docs)
- Y. Hersant (Responsable Qualité ICCF),
- A. Job (Assistante de Prévention),
- S. Sarraute (Assistante de Prévention),
- G. Voyard (Assistant de Prévention Référent),
- C. Poncet-Masson (responsable déchets),
- X. Farges (Conseiller Hygiène Sécurité Prévention des Risques)

➤ **Tutelles**

● **UCA**

- N. Biesse (Conseiller de Prévention UCA – Responsable du Service de Prévention des Risques),
- M. Mercier (Conseiller de Prévention UCA – Resp. Adj. du Service de Prévention des Risques),
- R. Mevel (SPR)

● **CNRS**

- P. Landais (Ingénieure de Prévention et de Sécurité CNRS-DR7),

➤ **Médecins de Prévention**

- Dr M-C. Ratinaud (Médecin de Prévention UCA),
- Dr I. Biat (Médecin de Prévention CNRS)

**Excusé(s) :**

- E. Petit (Assistante de Prévention)
- A-S. Charmantray (Assistante de Prévention)
- P. Lacoste (Conseiller de Prévention SIGMA)

\*\*\* \*\*

Ordre du jour :

- 1. Approbation du compte-rendu de la Commission du 30 septembre 2019.**
- 2. Bilan technique et comptable janvier-novembre 2020**
- 3. Plan d'Action 2020-2021 issu du DUERP**
- 4. Gestion Covid-19 à l'ICCF**
- 5. Mobilier - Ergonomie**
- 6. Etude des fiches du registre SST**
- 7. Questions diverses**

**NB :**

Les présentations diffusées lors de la commission sont jointes à ce compte-rendu.

## **1. Approbation du compte-rendu de septembre 2019**

A.Gautier fait remarquer que 2 parties existent dans ce CR de septembre 2019, à savoir :

- une partie de CR parlant de 2018 ;
- le reste parlant de 2019.

A.Gautier demande à ce que la partie traitant de 2018 soit inclus dans le CR de 2018, et que celui-ci soit approuvé différemment de celui de 2019.

G.Voyard précise donc que 2 approbations devront être faite, celle pour le CR de 2018 et celle pour celui de 2019.

X.Farges propose d'enlever la partie de 2018, l'inclure dans le CR de cette année, et de soumettre ce dernier CR global lors de la future Commission H&S prévue vers début 2021.

F.Leroux est favorable à une Commission en début d'année ; celle-ci aura lieu vers fin Février, début Mars.

Au final, en enlevant la partie traitant de 2018, le CR de septembre 2019 est approuvé.

Y. Hersant demande si l'ensemble des CRs pourraient être mis en ligne sur l'intranet de l'ICCF

X. Farges répond qu'il demandera à Stéphanie Bonnefoy de procéder à cela, une fois que les CRs seront validés en bonne et due forme.

## **2. Bilan Technique et Comptable janvier – novembre 2020**

⇒ Présentation du bilan (PowerPoint) par X.Farges (cf pièce jointe)

F.Leroux souhaite que les frais engagés par l'institut sur les micros et webcams pour assurer les visioconférences puissent être inclus dans les frais liés à la Covid-19.

## **3. Plan d'Action 2020-2021 issu du DUERP.**

⇒ Présentation du Plan d'Action (PowerPoint) par X.Farges (cf pièce jointe), plan validé par le Comité de Direction du 25 juin 2020.

X.Farges demande à N.Biesse s'il a des informations sur la date de début des travaux pour les bâtiments CHIMIE 1 et 2.

N.Biesse n'a pas encore cette information.

P.Landais demandes des précisions sur les arrêts d'urgence, machines ou bâtiments.

X.Farges lui répond que les arrêts d'urgence concernent surtout le bâtimentaire, les réseaux électriques devant être refaits car obsolètes.

A.Gautier précise que l'atelier a déjà été cité depuis plusieurs années car obsolète. Il demande également pourquoi les arrêts d'urgence doivent attendre la restructuration complète du bâtiment ? Cette opération doit être faite urgemment.

N.Biesse parle de la différence qui doit être faite entre les arrêts d'urgence sur les machines-outils ou sur ceux prévus sur les installations. Il précise qu'il ne serait pas logique de changer les arrêts d'urgence si tout le réseau doit être changé après. Question à nouveau posé si les machines possèdent des arrêts d'urgence.

A.Job lui répond que oui.

X.Farges parle des futurs travaux d'étanchéité des toitures de l'ICCF. Un marché doit être passé pour une prestation globale de maintenance et réparation des toitures de l'UCA. A ce titre, il faudra veiller à ce que l'ICCF puisse être inclus prioritairement dans ces futurs travaux. X.Farges évoque également

le fait que suite à une réunion eue récemment avec la DIL, en présence de F.Leroux, la DIL a précisé que tous travaux émanant d'une unité devaient être financés par cette même unité.

A.Gautier précise que la question de la sécurisation des salles de produits chimiques avait été discuté sous la direction d'Anne-Marie Delort. Il tient à dire que cette question est très importante car l'ICCF possède les produits pouvant servir à des actes terroristes.

L.Hecquet appuie l'importance de cette question.

A.Gautier cite le fait que la personne faisant le ménage du bâtiment avait croisé une personne qu'elle ne connaissait pas vers 05h30 du matin, d'où l'importance de sécuriser ces réserves.

F.Leroux intervient en exprimant sa grande surprise à l'écoute des propos cités dans cette réunion, avec l'intention d'en parler au Président Bernard. Cette situation ne pourra pas être tenable par l'institut financièrement parlant.

N.Biesse précise qu'il reste surpris également d'entendre ça, et qu'il faudrait vérifier auprès de la direction de la DIL.

X.Farges intervient en précisant qu'il fait la différence entre des demandes de travaux d'amélioration de salle par exemple, et des travaux d'optimisation de la sécurité globale d'un bâtiment, quelquefois exigé par la loi. Dans ce cadre, il ne comprend pas le pourquoi d'un non-accompagnement.

F.Leroux explique que le souhait de mettre en plus des lecteurs de badges par exemple pour sécuriser les réserves impliquerait un financement à 100 % de l'ICCF, même pour un but de sécurisation des réserves. F.Leroux demande l'avis de P.Landais.

P.Landais devrait se renseigner vers son service immobilier pour plus d'informations. Elle pense sans certitude que ces démarches sont selon elle accompagnées par le CNRS, avec participation des services immobiliers et l'unité concernée.

S.Sarraute intervient en disant que selon ses souvenirs, le DGS de l'UCA aurait stipulé que l'UCA aiderait pour ce genre de démarches importantes selon lui.

N.Biesse estime qu'il faudrait qu'il y ait un cofinancement pour ce type de travaux.

F.Leroux a bien précisé que le DGS avait donné son aval et soutien financier lors du CHSCT de l'UCA pour la sécurisation des réserves de produits chimiques.

Y.Hersant intervient pour dire qu'il est surprenant que des travaux liés à la notion de Vigipirate ne soient pas pris en charge par les tutelles ou l'hébergeur.

F.Leroux dit que ces discussions ont eu lieu en comité de direction, et que si nous attendons les actions de la DIL, les choses ne se feront pas. Faire des actions sur les fonds propres de l'ICCF donne un départ, afin de faire voir aux tutelles que nous lançons des actions de notre côté.

A.Gautier cite aussi le problème des badges obsolètes, qui bloque les gens à l'extérieur des bâtiments.

X.Farges explique qu'un personnel était dédié uniquement à cette gestion des badges, et que ce personnel est parti, avec une baisse de gestion dédiée à ces badges.

A.Gautier précise le cas des solvants se trouvant dans des armoires sécurisées, elles-mêmes dans un labo, alors qu'elles devraient se trouver dans la nouvelle salle distillation.

P.Landais demande si un courrier du délégué régional doit être fait si besoin, pour accompagnement et appui des démarches.

F.Leroux dit à Patricia qu'il est d'accord pour qu'elle en parle au délégué régional.

G.Voyard demande à N.Biesse s'il est toujours d'actualité que la sécurisation des réserves se feraient en même temps que le changement des systèmes de badges et de cartes prévu par l'UCA (DIL)

N.Biesse réponds que n'étant pas à la DIL, il ne possède pas toutes les informations ; toutefois, si l'ICCF demande le changement pour un bâtiment, il faudrait changer tout le système pour l'ensemble des bâtiments.

X.Farges propose d'envoyer à P.Landais et N.Biesse le dossier qu'il a préparé à destination de la DIL à ce sujet.

N.Biesse demande une précision sur les climatisations posées en salle 6312 et 6314, ainsi que la salle des étuves en CHIMIE 6

X.Farges précise que les salles 6312 et 6314 sont des labos équipés de lampes sodium, et que la salle des étuves est concernée par un problème de ventilation notifié sur le document unique ainsi que lors de la visite du CRHSCT du CNRS de 2019. Au vu du montant de 15.000 €, il faut se repencher sur cette problématique.

N.Biesse et P.Landais précise bien de ne pas hésiter à demander un co-financement pour ce genre d'actions.

M-C.Ratinaud demande si les réserves de produits dangereux ne pourraient pas être mis sous clefs.

X.Farges répond que sur les 5 réserves, 4 ont des barillets permettant de les fermer à clef. Celle de CHIMIE 6 ne se ferme pas à clef.

Par contre, la gestion des clefs est une question délicate à gérer.

F.leroux dit qu'E.Anglard de la DIL a précisé que si des barillets sont posés, la DIL peut prendre en charge ; par contre, une pose de système à badges serait aux frais de l'ICCF, considérant que le but premier serait uniquement de fermer ces locaux, donc avec un système à clef par exemple.

C.Poncet dit qu'il faudrait vraiment des accès contrôlés même en interne, au vu, par exemple, des litres d'éthanol ayant été volés en cours d'année. Un digicode ou une clef ne permet pas réellement de contrôler les accès à ces réserves, ni d'avoir une traçabilité.

F.Leroux précise que l'on ne peut pas identifier les personnes par badges car il faut porter plainte pour cela, afin de déclencher des procédures juridiques.

A.Gautier dit que sécuriser par clef serait peut-être mieux.

M-C.Ratinaud dit qu'une réunion DIL-SPR-ICCF lui paraît nécessaire à ce sujet.

#### **4. Gestion Covid-19 à l'ICCF**

⇒ Présentation PowerPoint par X.Farges (cf pièce jointe)

P.Landais demande si tout le matériel prêté a été rendu.

X.Farges lui répond qu'il n'en sait rien.

F.Leroux précise bien que ces équipements sont bien un prêt mais pas un don.

L.Hecquet se demande si finalement ces matériels ont bien été sortis de l'institut.

X.Farges pose la question sur la notion d'affichage de condamnation de bureau car ces démarches ont posé des soucis de communication. (secret médical)

A.Gautier exprime le fait que le bureau soit marqué condamné ne lui semble pas posé problème.

N.Biesse pense la même chose.

M-C.Ratinaud demande à ce que soit marqué « bureau fermé ».

F.Leroux précise que la personne ayant été contaminée doit communiquer autour d'elle afin de protéger ses collègues.

Il considère que cette gestion a été bien géré pour le moment.

L.Hecquet tient à remercier les personnes ayant œuvré pour mettre ces mesures.

P.Landais veut insister sur la notion de présence des encadrants des thésards au vu de la situation de télétravail et de mise en place de plans de présence de personnels ; elle insiste sur le fait que la sécurité des thésards doit être assurée par des personnels encadrants connaissant bien les manipulations et risques, ce qui pourrait ne pas être le cas. Cette situation l'inquiète particulièrement.

F.Leroux précise que l'ICCF est très vigilant sur le fait qu'il y ait au minimum 1 permanent par étage. Si l'encadrant ne s'occupe pas directement d'un thésard, cette personne connaît les grandes règles de la chimie faite au niveau des équipes, des bâtiments. Tout cela a été fait en insistant sur les 50 % de présence demandée au maximum. D'autre part, l'équipe des APs sont présents à un niveau d'à peu près 50 % par jour, plus la présence de X.Farges.

C.Poncet demande si des SST sont présents.

X.Farges précise qu'un point doit être justement fait au niveau du nombre de SST, d'équipiers-incendies. Un appel à candidature sera fait prochainement au niveau de l'institut.

N.Biesse estime que les APs ne sont pas les 1<sup>ères</sup> personnes sur qui on doit compter, mais bien les encadrants afin d'éviter un éventuel accident de manipulations par exemple.

F.Leroux et L.Hecquet précise que les étudiants ont été sollicités lors d'une réunion récente au sujet de la sensation d'isolement, et que ces personnes ont estimés être plutôt bien accompagnés,

P.Landais demande si les étudiants ont été informés quant à la connaissance de leurs encadrants présents.

L.Hecquet précise qu'un affichage est fait et qu'un minimum de 2 encadrants est présent.

## **5. Mobilier – Ergonomie**

X.Farges présente le sujet de mobilier – ergonomie car un des personnels de l'ICCF a eu besoin d'avoir un bureau adapté ; à ce titre, des discussions ont eu lieu sur cette thématique, l'inquiétude de l'ICCF étant de savoir si l'institut doit payer toutes les futures installations de mobilier ergonomiques nécessaires.

Il précise que l'UCA n'a pas de budget spécifique pour ce type d'équipements à partir du moment où le travailleur n'est pas déclaré comme travailleur handicapé. Les frais dédiés à l'ergonomie sont à la charge des labos.

X.Farges précise que selon le code du travail, « l'employeur doit prendre les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs ».

N.Biesse pense que si les crédits étaient plus conséquents, les prises en charge de ce type seraient plus aisées.

P.Landais dit que du côté CNRS se pose la même question, disant que tant que la personne n'est pas déclarée travailleurs handicapée, le problème budgétaire se pose. Une sensibilisation ergonomique à poste de travail est préconisée selon elle.

X.Farges réitère la question à savoir si c'est aux tutelles de prendre à charge ces frais, étant employeur, ou à l'institut ?

P.Landais dit que si cette modification est de l'ordre du confort, c'est à l'unité de prendre en charge. Sinon, faire établir par le médecin de prévention une recommandation qui pourrait être prise en charge par l'employeur.

A.Gautier explique que des nouveaux arrivants récupèrent du vieux mobilier datant de beaucoup d'années.

P.Landais dit que ces situations doivent vraiment être étudiées au cas par cas.

F.Leroux explique que les cas qui intéressent l'institut sont les personnes dites « *border-line* », à savoir non reconnues handicapées, mais présentant des requêtes de ce type. Tout en assurant vouloir donner aux personnels de bonnes conditions de travail, si l'institut donne feu vert pour un changement de mobilier pour toute personne demandant des accompagnements, cela ouvre les portes à toutes demandes de ce type et créera des soucis financiers.

P.Landais pense qu'un renouvellement de mobilier peut être éventuellement réfléchi de façon pluriannuelle.

F.Leroux pense que c'est une bonne idée ; le CNRS accompagne lors de mobilités de chercheurs, pas comme sur des mobilités type Noémie.

Le souci est surtout sur les notions de personnes présentes depuis des années, qui demandent des renouvellements de mobiliers.

A.Gautier demande si l'employeur prend en charge le changement de mobilier dans le cas de recommandations de la médecine de prévention ; si ceci n'est pas fait, il trouve cela dommage car cela peut entraîner pour l'agent de réels problèmes physiologiques à venir, voire maladie.

G.Voyard demande si ce type de cas ne pourrait pas entrer dans un cadre de dossier QVT. (Qualité de Vie au Travail)

P.Landais précise toutefois que les projets QVT concernent ½ poste de travail ; cela concerne une somme d'à peu près 2000 ou 3000 € pour l'unité.

G.Voyard demande à P.Landais si des demandes type DIAGOG auraient été faites en ce sens.

P.Landais lui répond que non.

I.BIAT dit que si des préconisations médicales ne sont pas suivies, les justifications doivent être motivées et transmises au CHSCT.

X.Farges estime que la question ne doit pas se poser à partir du moment où un avis médical est émis, et que l'employeur doit fournir un matériel adapté sur préconisations.

M-C.Ratinaud précise bien que l'employeur est bien le Président de l'UCA, et que ces demandes doivent aller vers lui.

F.Leroux se demande si un recensement pourrait être fait, avec la crainte de mobilier dit ergonomique qui représente un fort cout.

A.Gautier précise que le matériel pourrait simplement être neuf, pas forcément ergonomique.

## 6. Etude des fiches du Registre SST

⇒ *Présentation des fiches par X.Farges (cf pièce jointe)*

- **Flacon cassé à la réception** : A.Gautier demande à ce que le numéro CAS soit noté systématiquement en cas de souci avec un produit chimique.

Y.Hersant demande si les fiches peuvent être modifiées avec un onglet CAS.

- **Entorse** : S.Sarraute précise qu'au sujet de la fiche de l'entorse, le sol était mouillé suite au lavage du sol sans qu'un panneau jaune n'ait été posé.

- **Piqure avec seringue** : N.Biesse précise qu'une enquête accident devrait être faite au niveau de la piqure faite avec l'aiguille en CHIMIE 7.

S.Sarraute explique que l'étudiant a fait une recherche de fuite avec sa seringue au niveau d'une manip.

P.Landais ne comprends pas pourquoi une aiguille a été maintenu sur cette recherche de fuite.

- **Explosion d'un tube RMN** : A.Gautier précise que c'est forcément une fausse manipulation qui a créé l'explosion du tube.

Y.Hersant précise également qu'il faut absolument jeter des tubes ébréchés, et que les encadrants insistent sur ce point.

A.Gautier voudrait savoir le nombre de coupures qu'il y a eu depuis 4 ans.

- **Accident acide fluorhydrique** : N.Biesse demande si l'accident de l'acide fluorhydrique a pu être favorisé par le fait que nous étions en période de confinement, avec moins d'encadrants.

K.Araujo précise que l'étudiant n'a pas donné l'acide mais que la personne ayant créé l'accident s'est servi elle même dans l'armoire contenant ces produits.

P.Landais demande si l'acide fluorhydrique est bien différencié des autres dans l'armoire.

K.Araujo explique que les produits peuvent effectivement être confondus car même bidon, même couleur ; depuis l'incident, la mention »HF » est marquée en rouge sur le bidon.

P.Landais demande si le HF est stocké au même endroit que les autres, et que dans ce cas, il serait souhaitable que cet acide soit stocké ailleurs, dans un endroit bien précisé et différencié.

K.Araujo propose de stocker cet acide sous une sorbonne dédiée au HF.

P.Landais dit que si cela ne concerne qu'un flacon de 1L, c'est possible pour elle. Pour plus de quantité, stockage dans une armoire ventilée.

N.Biesse proposerait même que ces produits soient placés sous clefs.

A.Gautier dit que le fait que ces produits soient en accès libre le gêne.

L.Leroux précise que c'est la 1<sup>ière</sup> fois que ce type d'accident se produit. Bien préciser le fait d'être autorisé pour prendre un produit par un permanent notamment.

A.Gautier demande si une formation spécifique HF est faite au MI

K.Araujo lui répond que oui, et que les étudiants n'ont pas le droit de manipuler le HF.

N.Biesse demande si un tour pourrait être fait dans l'institut pour voir si du HF est utilisé ailleurs qu'au MI.

A.Gautier demande si une armoire spécifique produits fluorés pourrait être mise en place.

P.Landais demande si l'accès la sorbonne HF est protégée en accès.

K.Araujo lui répond que cette pièce est à accès « libre ».

P.Landais propose de réfléchir au niveau de l'équipe pour l'organisation du travail au niveau de l'accès à ce type de bouteille.

F.Leroux demande la fréquence d'utilisation de cette bouteille d'HF.

K.Araujo lui réponds que l'utilisation peut être de 100 ml par an.

P.Landais pense que l'on pourrait réduire la taille du flacon pour que celui-ci soit placé sous la sorbonne « HF ».

K.Araujo dit bien que le soucis est surtout venu de la venue de cet étudiant n'ayant pas connaissance de ce risque.

F.Leroux estime qu'il faudrait une rubalise, une délimitation de zone, et que des procédures soient plus clairement rédigées et mises en œuvre.

K.Araujo propose que le HF puisse être stocké par exemple en zone « U »

F.Leroux estime que c'est une bonne idée.

A.Gautier demande si une formation spécifique HF est donnée lors de la formation Nouveaux Entrants.

X.Farges répond que non.

P.Landais estime qu'il n'est peut-être pas nécessaire de faire une formation détaillée à tous les étudiants sur le HF.

X.Farges précise qu'à chaque formation, il demande aux formés d'aller voir les APs des équipes concernées pour voir les spécificités.

P.Landais estime que cela va déjà très bien.

S.Sarraute dit que lors de la formation est présenté la lecture de l'étiquette des produits chimiques.

#### **- Gaine tombée à cause du vent CHIMIE 5 :**

A.Gautier parle des gaines tombées en CHIMIE 3 et qui se trouve au sol.

X.Farges précise qu'il n'est pas au courant et qu'il passera voir cela.



## **- Personne n'ayant pas respecté le PRAP :**

F.Leroux précise que cette personne a fait des courriels qu'il estime incorrects vers le Président de l'UCA Mathias Bernard, et que tout ceci est dans les mains de l'employeur, à savoir l'UCA.

A.Gautier précise que la fiche doit être modifiée avec ce qui est marquée dessus, à savoir le changement du barillet de la porte, et la désactivation du badge.

X.Farges répond qu'effectivement était marqué ceci, mais que dans les faits, rien de ces actions n'ont été faites par décision collégiale. La fiche sera changée.

F.Leroux précise que la personne concernée a fait preuve à certains moments de comportement à la limite de l'agressivité. Des agents ont eu peur par ailleurs.

## **7. Questions diverses**

### **- PTIs obsolètes**

X.Farges évoque les PTIs obsolètes dont le remplacement coûte 1200 €, et le fait que des personnes viennent en heures non ouvrables. Il voudrait savoir si la présence de personnes en jours non ouvrables est absolument nécessaire.

L.Hecquet répond que certaines manip doivent se faire par exemple assez tard en soirée, d'où souhait de présence des PTIs.

F.Leroux demande à P.Landais son avis, précisant que l'institut évite à tout prix la situation de travail isolé. Il souhaite surtout que des personnes viennent en binôme.

L.Hecquet précise que la présence des PTIs est marquée dans le règlement intérieur.

F.Leroux lui répond que cela est vrai, mais que l'utilisation des PTIs est soumise à l'autorisation écrite du directeur.

P.Landais demande s'il y a nécessité de venir en dehors des heures de travail, et seul(e)s ?

L.Hecquet répond que les mesures sont liées à la météo.

P.Landais demande si les personnes montant au sommet du Puy-de-Dôme sont en situation de travailleur isolés. Elle estime que le binôme montant au Puy-de-Dôme devrait rester en binôme au retour également.

L.Hecquet lui répond que c'est impossible car une fois revenus, les personnels vont dans leurs unités respectives pour exploiter les données.

C.Jousse estime que les PTIs peuvent être utilisés en journée par d'autres personnes.

F.Leroux estime que l'achat d'un PTI va être fait, mais que cela pourrait favoriser le travail isolé.

C.Jousse donne exemple d'une personne allant au soutes qui pourrait être dotée d'un PTI.

P.Landais dit que le PTI reste la dernière solution au niveau organisation du travail.

L.Hecquet redit que le fait que le PTI étant marqué dans le règlement, le souci est que nous ne pouvons pas fournir le matériel.

X.Farges reprécise que nous sommes actuellement dans une phase transitoire, du au changement du prestataire de télésurveillance, et du au changement de matériel. Il reprécise qu'il a bien envoyé des messages en ce sens.

P.Landais ne comprends pas pourquoi le binôme n'est pas conservé jusqu'au bout des manipulations.

F.Leroux précise que certaines personnes passent le WE par exemple pour des manip RMN.

P.Landais insiste sur la notion d'anticipation des pleins de RMN par exemple afin que cela ne tombe pas sur des jours non ouvrables. Il serait souhaitable de voir combien de personnes ont été présentes en dehors des heures ouvrables afin d'étudier les cas.

Rédacteur : Xavier Farges